

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-16 à D2025-19		
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

SEANCE N° 41 DU 7 JUILLET 2025

4 questions, numérotées de D2025-16 à D2025-19

PROCES-VERBAL

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de FLERS, légalement convoqué s'est réuni au CCAS à FLERS, sous la présidence de Monsieur Bruno ASSELOT.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

Président : Monsieur Yves GOASDOUE,

Vice-Président : Monsieur Bruno ASSELOT,

Membres élus : Madame Annick MOITRY, Madame Lucienne VINCENT, Monsieur Richard RIHOUEY, Monsieur Jean-François BRISSET,

Membres nommés : Madame Anne-Marie EYOT, Monsieur Olivier CHESNAIS, Madame Nicole MARIE ARNOUX, Madame Brigitte LEVOYER, Monsieur Jean-Yves LEBRETON

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
			Ensemble de la séance

Excusés : Monsieur Yves GOASDOUE, Monsieur Jean-François BRISSET, Madame Anne-Marie EYOT, Madame Brigitte LEVOYER

EFFECTIF En exercice : 11 Quorum : 6	Questions	Présents	Votants
	D2025-16 à D2025-19	7	7

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Date d'affichage
30.06.2025	16h40	Sylvie MALOIZEL	17h40	02.07.2025

Vice-Président Bruno ASSELOT	Secrétaire de séance Sylvie MALOIZEL <i>Directrice</i>
---------------------------------	--

Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Flers

du 7 JUILLET 2025

SOMMAIRE

N d'ordre	Objet de la délibération	N° de Délibération
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 02 JUIN 2025	D2025-16
2.	Convention relative à la mise en place d'une caisse commune alimentaire sur Flers Agglo	D2025-17
3.	Convention relative au partenariat avec les petits frères des pauvres	D2025-18
4.	Approbation des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliation	D2025-19
5.	Questions diverses	

Délibération concernée	ANNEXES
D2025-16	➤ Procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 JUIN 2025
D2025-17	➤ Convention relative à la mise en place d'une caisse commune alimentaire sur Flers Agglo
D2025-18	➤ Convention avec les petits frères des pauvres
D2025-19	➤ Tableaux des décisions prises par délégations – Aides facultatives rejetées et accordées, Aides Légales, Domiciliation

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	41	07.07.2025	Ouverture de la séance

Le Vice-Président, **Monsieur ASSELOT**, ouvre la séance qu'il préside en l'absence du Président excusé.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	41	07.07.2025	D2025-16

OBJET	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 02 JUIN 2025
-------	--

SM

Chers collègues,

La séance n°40 du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 02 juin dernier a fait l'objet d'un procès-verbal, soumis à l'approbation des Administrateurs.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER le procès-verbal du Conseil d'Administration du 02 Juin 2025.

ADOpte A L'UNANIMITE

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	41	07.07.2025	D2025-17

OBJET	CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE CAISSE COMMUNE ALIMENTAIRE SUR FLERS AGGLO
-------	--

Chers collègues,

Dans le cadre du projet Mieux Manger pour Tous financé par l'Etat, le Centre Communal d'Action Sociale de Flers travaille à la mise en œuvre, à titre expérimental, d'une caisse alimentaire commune, dont l'objectif est de permettre à tous d'accéder à une alimentation saine et durable.

Inscrit dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial, cette expérimentation a pour ambition de rayonner à l'échelle de Flers Agglo et s'appuie sur les principes de la Sécurité Sociale de l'Alimentation :

- Universalité : chacun reçoit la même somme d'argent
- Démocratie : les citoyens choisissent les producteurs et commerces avec lesquels conventionner
- Cotisation : chacun cotise selon ses moyens,

Ainsi, après une phase de sensibilisation du grand public entre avril et juillet 2024, un groupe de citoyens s'est constitué en septembre 2024 et se réunit régulièrement depuis pour construire les règles de fonctionnement de la future caisse commune.

Concrètement, le fonctionnement imaginé est le suivant : les membres cotisent selon leur moyen et reçoivent un budget alimentaire de 100 € à dépenser chez des producteurs et des commerces conventionnés qui respectent des critères environnementaux et sociaux.

Dans sa séance du 25 juin dernier, le Conseil Communautaire de Flers Agglo a validé la mise en œuvre de ce dispositif, à titre expérimental, jusqu'au 31 décembre 2026.

Dans la mesure où les fonds de Mieux Manger Pour Tous étaient versés au CCAS, il convient de conclure une convention avec Flers Agglo pour pouvoir reverser les fonds dédiés à cette expérimentation.

Il est également proposé d'y adjoindre les fonds Mieux Manger pour Tous initialement prévus sur les chèques alimentations durables adossés aux cycles d'ateliers cuisine (Axe 2 du projet Mieux Manger pour Tous validé) qui n'ont pas été entièrement consommés.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER	la convention entre le CCAS et Flers Agglo relative au versement des fonds Mieux Manger pour Tous.
AUTORISER	Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention
AUTORISER	Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

Discussion

Madame MALOIZEL retrace l'historique de ce projet et explique que le périmètre retenu est celui de Flers Agglo afin d'avoir davantage de mixité sociale au sein des membres de la future caisse.

Monsieur ASSELOT souligne que ce dispositif est complémentaire de l'aide alimentaire distribuée par les associations.

Madame MALOIZEL met en avant le travail fourni par le groupe de réflexion, dans lequel il y a une vraie mixité sociale. Elle explique que la cotisation minimale de 20 € a été souhaitée par les personnes en précarité. Dans d'autres caisses, la cotisation minimale est de 1€.

Les administrateurs demandent comment seront sélectionnés les futurs membres. **Madame MALOIZEL** indique qu'il y aura une campagne de communication et des réunions d'information pour inciter les personnes à déposer une pré-inscription dans laquelle ils déterminent le montant de leur cotisation pour les 3 mois à venir. Les sur-cotisants seront acceptés d'office et un tirage au sort sera effectué parmi les sous-cotisants jusqu'à atteindre l'équilibre financier de la caisse. Cet équilibre est assuré par les sur-cotisations et le fond d'équilibre de 20 000 € (moitié Flers Agglo, moitié Etat) dans le cadre du programme Mieux Manger pour tous. Les administrateurs soulignent qu'il faudra une communication bien adaptée pour que les personnes comprennent le fonctionnement de cette caisse.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	41	07.07.2025	D2025-18

OBJET	CONVENTION AVEC LES PETITS FRERES DES PAUVRES
-------	--

Chers collègues,

L'association des Petits Frères des Pauvres a développé une équipe de bénévoles sur Flers, encadrée par une salariée de l'association. Leur activité s'est recentrée sur la lutte contre l'isolement des séniors les plus démunis. Ainsi l'association Les Petits Frères des Pauvres propose des actions de sensibilisation du grand public sur la question de l'isolement afin d'inviter chacun à être attentif aux aînés de son entourage.

Parallèlement, l'Association Les Petits Frères des Pauvres propose au CCAS un soutien dans la mise en œuvre du plan canicule. Les bénévoles pourraient ainsi apporter une attention particulière à 40 personnes très isolées et démunies en cas de déclenchement du niveau 3 (alerte orange) du plan canicule. Ces 40 personnes sont issues du registre des personnes vulnérables tenu par le CCAS.

Afin d'acter les modalités de ce partenariat, il convient de conclure une convention.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

APPROUVER	la convention entre le CCAS et l'association les Petits Frères des pauvres
AUTORISER	Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention
AUTORISER	Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

ADOpte A L'UNANIMITE

Discussion

Monsieur ASSELOT rappelle que le nombre de personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables est bien supérieur à 40 et que le CCAS et les élus assureront les appels pour le reste de la liste, comme les années passées. Les personnes appelées par les Petits Frères des Pauvres sont informées que l'association agit pour le compte du CCAS.

Madame MALOIZEL rappelle que les appels sont en principe déclenchés à partir de l'alerte orange mais en juin dernier, le CCAS a pris les devants et a appelé de manière préventive car l'équipe craignait un passage en vigilance orange pendant le week-end. Il s'agit essentiellement de rappeler aux personnes les bons gestes à adopter.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	41	07.07.2025	D2025-19

OBJET	COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION – AIDES FACULTATIVES, DOMICILIATIONS
-------	--

Dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil d'Administration lui a accordé par délibération D2020-10 du 2 juillet 2020, le Vice-Président rend compte des décisions prises en matière d'aides facultatives et de domiciliations.

Aides attribuées entre le 15 mai 2025 et le 25 juin 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

TYPE DE DEMANDE	Nombre de demandes	Nombre d'aides rejetées	Nombre d'aides accordées	Cumul de sommes accordées
Aide au loyer				
Aide exceptionnelle				
Aide financière sur facture	3	1	2	300
Bons alimentaires	4	0	4	105
Bon carburant				
Bon fournitures				
Bon sandwich	1	0	1	Non chiffré
Bon vestimentaire				
Cantine scolaire et dossier PEJ	1	1	0	
Carte de bus Sésame	88	1	87	Non chiffré
Dépôt de garantie				
Epicerie Sociale	36	4	32	Non chiffré
Facture santé				
Nouvelle aide énergie	1	0	1	400
FSL Eau – Secours Eau	1	0	1	100
FMIJ				
Microcrédit				
Mutuelle				
Secours assurance Habitation				
FSL Energie – Secours Energie	11	3	8	850
Secours Catholique				
Séjour voyage				
TOTAL	146	10	136	1755

CCAS DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.07.2025	D2025-19	8.2	
	REGISTRE DES ACTES COMMUNICABLES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS ET DES DECISIONS DU VICE-PRESIDENT			

Attributions et radiations de domiciliations signées entre le 23 mai 2025 et le 26 juin 2025 au titre de la délégation donnée par le Conseil d'Administration au Vice-Président

Durant la période concernée, 13 attributions et 5 résiliations ont été signées.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. PRENDRE ACTE** des décisions ci-dessus prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

ADOpte A L'UNANIMITE

Discussion

Concernant les aides attribuées, **Monsieur ASSELOT** pointe le nombre de dossiers concernant des dettes de gaz. Les tarifs ont augmenté de 6%, ce qui explique le montant élevé des factures de régularisation.

Monsieur ASSELOT souligne aussi les nombreuses demandes à l'épicerie sociale. **Monsieur CHESNAIS** ajoute que les Restos du Cœur ont réalisé beaucoup d'inscriptions ces dernières semaines. **Madame MALOIZEL** demande s'il s'agit principalement de Flériens. **Monsieur CHESNAIS** répond qu'il y avait effectivement des Flériens, mais aussi des personnes habitant en dehors de Flers. Il oriente les personnes vers le CCAS quand il pense que cela est nécessaire. **Madame MALOIZEL** explique que dans le cadre de Territoire Zéro Non Recours, une réunion d'information sur la prime d'activité a eu lieu le 30 juin à destination des professionnels de l'accompagnement et des bénévoles d'associations. Malheureusement, aucune association n'était présente. **Monsieur CHESNAIS** aimerait que la CAF puisse faire une présentation à son équipe de bénévoles sur les différentes prestations de la CAF. **Madame MALOIZEL** va en parler avec la CAF.

Concernant les domiciliations, **Monsieur ASSELOT** note qu'il y a moins de demandes d'Afghans travaillant à SNV. Cette diminution est liée à la fermeture d'une ligne de production.

Conseil d'Administration		N°	Date	Question
	Séance	41	07.07.2025	

OBJET	QUESTIONS DIVERSES
-------	---------------------------

Secours financiers

Monsieur ASSELOT précise que la dernière facture cantine n'a pas encore été réceptionnée mais que les crédits alloués risquent d'être entièrement consommés d'ici décembre, d'autant que la Ville a voté une augmentation des tarifs. **Madame VINCENT** indique que St Thomas change de prestataire à la rentrée.

Actualité des Restos du Coeur

Monsieur CHESNAIS informe qu'en raison du passage du tour de France à Flers le jeudi 10 juillet, la distribution est avancée au mercredi 9. Il indique également que l'association bénéficie d'un salarié de 58 ans de la Banque de France dans le cadre d'un mécénat. Il va effectuer 17h30 par semaine et assurera différents postes : tri des légumes, mise en rayon...

Prochaine séance

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu **le lundi 22 septembre 2025, à 16h30 à la salle du Moulin.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, **Monsieur ASSELOT** lève la séance à 17h40.